

ARRETE N°2018-122-3

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-1984 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du 4 juillet 2011 portant création du Comité Technique d'Etablissement ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire de l'Université Paris Nanterre en date du 30 juin 2011 ;

Vu la circulaire du 21 juin 2018 portant organisation des élections professionnelles 2018 pour le CTMESR, le CTU et les CT d'établissements ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

ARRETE

Article 1 :

La date des élections pour la désignation des représentants des personnels au Comité Technique (C.T.) ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant l'ensemble des services de l'Université Paris Nanterre est fixée au **jeudi 6 décembre 2018**.

Article 2 :

Un bureau de vote est créé au bâtiment Clémence Ramnoux (salle E1) pour les personnels de l'Université, du SCD et de la BDIC.

Une section de vote est créée à l'IUT ville d'Avray pour les personnels de l'IUT, de l'UFR SITEC et de MEDIADIX.

Article 3 :

Le scrutin se déroulera de 9 h à 17 h pour le bureau de vote du campus de Nanterre et de 9 h à 17 h pour la section de vote de Ville d'Avray. Il s'agira d'un scrutin sur liste.

Article 4 :

Pour le bureau de vote du campus de Nanterre :

- Monsieur Thibaut PIERRE est nommé Président du Bureau de Vote central
- Madame Diane DE BEARN est nommée secrétaire du bureau de vote central

Pour la section de vote de Ville d'Avray :

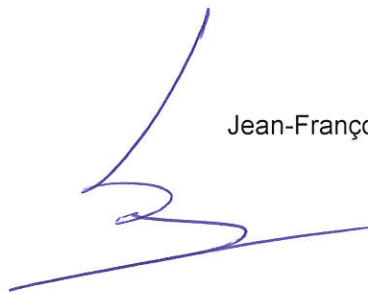
- Monsieur Michel BATOUFFLET est nommé Président de la section de vote
- Madame Fabienne MAZZUCHELLI est nommée secrétaire de la section de vote

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre le 24 octobre 2018

Le Président de l'Université Paris Nanterre



Jean-François BALAUDÉ

